

Attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme de Besançon pour une démarche commerciale

Rapporteur : M. Yves TARDIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n°11		Bureau	
séance du 03/12/02	favorable	séance du 21/01/03	favorable

L'office de tourisme a recruté en juin 2002 un commercial à temps complet pour assurer la promotion de Besançon et ses environs sur des marchés jusqu'alors peu ou pas démarchés. Le public visé : les groupes.

L'office de tourisme souhaite se positionner sur les marchés de la moitié Nord de la France et de la Belgique francophone et engage une démarche commerciale dans ce sens.

Cette opération doit se dérouler de novembre 2002 à mars 2003. Elle aura valeur de test et permettra de parfaire l'approche de ces marchés pour les saisons suivantes.

Le but de cette opération est de rencontrer sur place des autocaristes, la presse locale dans les structures d'accueil existantes (exemple : OT de Lille, centre historique de Mine de Lewarde, Nausica à Boulogne...), ces structures étant elle-même accueillies ensuite à Besançon.

Coût prévisionnel : 21 493,00 €

(Edition cahier de groupes, déplacements, hébergement/restauration, dégustation, présentoir (horloge comtoise), mobilier d'exposition)

L'office de tourisme sollicite la CAGB sur cette opération à hauteur de 4 048,25 euros.

Plan de financement prévisionnel :

Office de tourisme :	5 300,00 €
Conseil Général du Doubs :	4 048,25 €
CAGB :	4 048,25 €
Ville de Besançon :	4 048,25 €
Partenaires touristiques :	4 048,25 €
TOTAL :	21 493, 00 €

La répartition entre les partenaires touristiques (SEM Citadelle, Syndicat Mixte du Musée de plein-air des Maisons Comtoises, Salines Royales d'Arc et Senans, grottes d'Osselle) est envisagée au prorata du nombre de visiteurs.

La contribution au rayonnement touristique et à la valorisation de l'image de l'agglomération vers l'extérieur fait partie des critères retenus par la commission tourisme dans sa définition de l'intérêt communautaire et de l'intérêt dépassant manifestement l'intérêt communal (délibération du Conseil Communautaire du 13 décembre 2002).

Au regard de ces principes et de l'intérêt d'agglomération de l'opération engagée par l'Office de Tourisme, à l'unanimité, le Conseil de Communauté valide l'attribution par la C.A.G.B. d'une subvention de 4048,25 € à l'Office de Tourisme de Besançon pour sa démarche commerciale Nord de la France et Belgique.

Pour extrait conforme,

Le Président